Qu'est-ce que la conciliation?

UNE ÉVOLUTION DE LA JUSTICE VERS UN MONDE APAISÉ

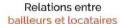
La conciliation est un mode de règlement amiable de litiges de la vie quotidienne.

Elle est obligatoire pour les litiges de moins de 4 000€

Elle peut intervenir en dehors de tout procès, ou devant un juge ou être déléguée à un conciliateur de justice.

Conflits concernés et champ d'action :







Litiges de la consommation



Problèmes de copropriété



Litiges entre commerçants



Litiges entre personnes



Litiges et troubles du voisinage

Exceptions faites des affaires pénales, des affaires familiales et des conflits entre administrés et administrations.

Qu'est-ce qu'un conciliateur de justice ?

UN AUXILIAIRE DE JUSTICE ASSERMENTÉ

Le conciliateur de justice est un auxiliaire de justice assermenté et bénévole qui est nommé par ordonnance du premier président de la cour d'appel sur proposition du magistrat coordonnateur des tribunaux d'instance et après avis du procureur général.

COMMENT SAISIR LE CONCILIATEUR ?

Le conciliateur de justice est saisi de la propre initiative d'une des parties : une simple prise de rendez-vous en mairie, tribunal d'instance, maison de la justice et du droit, service social, etc. ou en recherchant un lieu de permanence sur le site conciliateurs.fr. Il peut aussi être saisi par un juge dans le cadre d'une conciliation déléquée ou en ligne sur le site conciliateurs.fr.

Le recours à la conciliation de justice est un moyen simple, rapide et gratuit de venir à bout d'un conflit en obtenant un accord amiable sans procès.





Le déroulé d'une conciliation

DEUX CHEMINS MÈNENT À LA CONCILIATION

Conciliation conventionnelle

Le conciliateur peut être saisi directement par l'une des parties ou par les deux parties. En cas d'échec, le conciliateur informe les parties qu'elles peuvent saisir la juridiction compétente si elles le souhaitent.

Conciliation déléguée

Avant l'audience au tribunal, le juge propose aux parties de tenter de régler le litige grâce à un conciliateur. Si aucun accord n'est trouvé, les parties reviennent alors devant le tribunal.

LA CONCILIATION EST CONFIDENTIELLE

En cas d'échec et de saisine du tribunal, aucune information sur la tentative de conciliation ne peut être communiquée au juge.

Si un compromis est trouvé, le conciliateur de justice rédige un constat d'accord. Le juge d'instance peut alors homologuer la conciliation afin de donner à l'accord force de jugement.

Chiffres clés

2 120 conciliateurs

Tchiffre 2018

230 000 visites

par des particuliers · (40 % de plus qu'en 2001) soit 120 visites par an par conciliateur

133 428 saisines

directes par le justiciable en vue d'une conciliation (38% de plus qu'en 2001)

> 54% de réussite

c'est à dire d'accord final trouvé entre les parties

5 bonnes raisons de tenter la conciliation





Les droits préservés



Accord officiel

UN PASSAGE OBLIGÈ LORSQU'UN LITIGE SURGIT

La loi de modernisation de la justice du XXI° siècle promeut une justice plus proche, plus efficace et plus protectrice afin de renforcer son exemplarité.

Trouver un lieu de permanence justice.fr et/ou conciliateurs.fr

Ministère de la Justice

La conciliation de Justice

services



Pour plus d'informations justice.gouv.fr conciliateurs.fr





COUR D'APPEL DE BESANCON

Conciliateurs de Justice Ressort du TI de Montbéliard

Permanence à :

Jean-Pierre BERRAUTE jeanpierre.berraute@free.fr Montbéliard mardi 9-12h

François NAGELEISEN francois.nageleisen@conciliateurdejustice.fr

Audincourt mercredi 9-12h

denis.noegelen@conciliateurdejustice.fr Pont de Roide: 9h -11h 30 Denis NOEGELEN

mercredi semaine impaire L'Isle sur le Doubs :9h-11h 30

mercredi semaine paire

Alain PASTRÉ alain.pastre@conciliateurdejustice.fr Audincourt mercredi 9-12h

pastral25@orange.fr

Claude VILAIN claude.vilain@conciliateurdejustice.fr Montbéliard mardi 9-12h

alain.wilbrett@conciliateurdejustice.fr Alain WILBRETT Montbéliard vendredi 9-12h

Lieux de permanence :

CCAS 11 rue Maurice Ravel BP346 25207 Montbéliard Cedex Tél 0381992300

Tél 0381306976 CCAS 8 avenue Aristide Briand 25400 Audincourt

Mairie 1 rue Général Herr 25150 Pont de Roide Vermondans Tel 0381994242

Mairie place François Miterrand 25250 L'Isle sur le Doubs Tel 0381993780